Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210500963-20261021-CM2026_116-DE

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

***Convocation en date du* : 15/10/2026**
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 12
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents :
Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, Mr ROUIT Sébastien.

Absents représentés :
Mme BONVOISIN Amandine, représentée par Mme REBOUL Fanny ;
Mr HAUWILLER Julien, représenté par Mme Claude RICOU ;
Mme ESCALLIER Marine, représentée par Mr ROUIT Sebastien.

Absent :
Mr RICOU Yannic.

Secrétaire de séance : Fanny Reboul est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 CGCT.

2026.116 : attribution du marché de transport collectif de personnes 2026-2030

Fanny Reboul et Amandine Bonvoisin (représentée par Fanny Reboul) ne prennent pas part au débat ni au vote pour la présente délibération dès lors qu'elles sont salariées de la société candidate (art. L.2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le marché pour la prestation de service de transport collectif de personnes, régulier pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été, prend fin le 30 novembre 2026, et qu'il y a lieu de le renouveler.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, prévu sur la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2030 (un an, renouvelable trois fois).

Compte tenu de la valeur estimée du besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancé pour cette prestation de services conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique. L'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation ont été envoyés à la publication le 1er septembre 2026 avec publication sur le Dauphiné libéré, sur la plateforme https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/ et sur le BOAMP et le JOUE. La date limite de remise des plis a été fixée au 8 octobre 2026 à 12h00.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210500963-20261021-CM2026_116-DE

La commission d'appel d'offres (« CAO ») s'est réunie une première fois le 8 octobre 2026 à 14h00 pour ouvrir les plis. Une seule offre a été reçue à cette date. Il s'agit de l'offre du groupement Cars Giraud / Voyages des Alpes, dont le mandataire est la société Cars Giraud.

La CAO s'est réunie une seconde fois le 21 octobre 2026 à 17h00 pour analyser la candidature et l'offre du groupement candidat.

À l'issue de l'application de la grille de notation, la CAO a émis un avis favorable à l'unanimité pour attribuer le Marché au **groupement Cars Giraud / Voyages des Alpes** pour un montant maximum annuel de 260 000 €TTC, sur une durée d'un an, renouvelable 3 fois pour la même durée (soit 4 ans au total) en retenant l'offre variante pour le circuit 1 et l'offre de base pour les autres circuits.

Il convient à présent que le conseil autorise le représentant de la Commune à signer l'accord-cadre correspondant.

Après discussion,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 21 octobre 2026 ;
Vu l'offre du groupement Cars Giraud / Voyages des Alpes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **ATTRIBUE** le marché public transport collectif de personnes sur le territoire d'Orcières au **groupement Cars Giraud** (404 154 809 000 28) dont le siège social sis 3801 route d'Orcières, 05 170 Orcières, **Voyages des Alpes** (982 013 682 000 17) dont le siège social sis 334 rue du Pont Haut, 05 500 Saint-Bonnet-en-Champsaur pour un montant maximum annuel de 260 000 €TTC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes et documents administratifs s'y rapportant ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune ;

- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sébastien ROUIT

MAIRIE D'ORCIERES (Hautes-Alpes)